

Extrait du Lycée de la Côte d'Albâtre

<http://stvalery-lyc.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article2198>

# Sécurité de l'établissement

- Informations pratiques -



Date de mise en ligne : mardi 30 août 2016

---

**Copyright © Lycée de la Côte d'Albâtre - Tous droits réservés**

---

Conformément aux recommandations du ministère de l'Éducation Nationale, certaines mesures viendront renforcer les consignes de sécurité dans l'établissement :

- ▶ Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement,
- ▶ Contrôle visuel des sacs,
- ▶ Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement,
- ▶ Interdiction de stationner aux abords des établissements,
- ▶ Pas d'attroupements devant l'établissement,
- ▶ Signalement de tout comportement ou objet suspect,
- ▶ Organisation de trois exercices de sécurité,
- ▶ Sorties scolaires autorisées (consignes relatives aux voyages scolaires sur [education.gouv.fr/vigipirate](http://education.gouv.fr/vigipirate)) .

Pour plus d'information, les deux documents ci-dessous sont à votre disposition :

